



Le Cercle d'Esgrime de Reims a le plaisir
de vous inviter au

*Challenge de
l'effervescence
De la Ville de Reims*

Le lundi 11 novembre 2024

**Complexe Sportif René TYS
Impasse Léo Lagrange 51100 Reims
(Autoroute A4 Sortie Reims Cathédrale)**

Compétition inter régionale au fleuret avec la participation de nombreux clubs extérieurs à la ligue . (Compiègne, Senlis, Melun, Paris CEP, Belfort, Henin Beaumont, Soissons, Verdun, Dijon, Mennecy, plusieurs clubs Belges...)

REGLEMENT

1/ Catégories et armes

M7	nés en 2018 et après	fleurets électriques lame 0
M9	né en 2016/2017	fleurets électriques lame 0
M11	nés en 2014/2015	fleurets électriques lame 0-2
M13	nés en 2012/2013	fleurets électriques lame 0-2
M14	nés en 20010/2011	fleurets électriques lame 5

2/ Tenue

Tenue 350N

Sous cuirasse 800N à partir de M13 et masque à bavette pour les M15.



3/ Licence

Présentation obligatoire de la licence 2024/2025 (sauf inscription sur le site FFE)

4/ Droits d'engagement & inscriptions

Les droits d'engagement sont de 12 € par tireur pour les M9 à M15

Les droits d'engagement sont de 10 € par tireur pour les M7

Inscriptions en ligne : sur le site de la FFE rubrique compétition

(www.extranet.escrime-ffe.fr)

A cas de retard :

e-mail du club : venard.catherine@gmail.com (06.46.92.73.06)

site du CER : www.cercle-escrime-reims.net

5/ Horaires

Catégorie		Appel
M14	G et F séparés	8h30
M13	G et F séparés	10h30
M11	G et F séparés	11h30
M9	G et F séparés	12h 30
M7	G et F ensemble	12h 30

Le scratch intervient 30 minutes plus tard.

6/ Formule

1 tour de poule avec décalage par club.

Tableau d'élimination directe sans repêchage.

Pour les catégories M7, formule avec 2 tours de poules.

Le directoire technique sera composé sur place et affiché avant le début de la compétition.

Il pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

7/ Arbitrage

Les clubs inscrivant **4 tireurs** ou plus seront tenus de présenter un seul arbitre de niveau régional maximum conformément au règlement en vigueur selon le barème de la ligue Grand est.

Maitre Vénard-Rothier sera responsable des arbitres et veillera à donner des indemnités (proportionnellement au temps passé et fonction des diplômes).



8/ Récompenses

- Les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- Trophée du meilleur club (nombre de points attribués par club en fonction des résultats de leurs tireurs sur toutes les catégories ; valable 1 an et remis en jeu chaque année ; si le trophée est gagné 3 fois de suite, il sera définitivement gardé par le club)
- En M7, tous sont récompensés.

9/ Buvette

Pendant toute la durée de la compétition, les bénévoles de notre club assureront un service de restauration, avec boissons, sandwiches, friandises.

10/ Fournisseur

Le Fournisseur **LEON PAUL** sera présent sur l'ensemble de la compétition.

11/ Lieu

Complexe Sportif René Tys

36 Rue Léo Lagrange
51100 Reims (A coté du Stade de Reims)